

## **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 28 mars 2022**

**Début de la séance à 19h05**

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, M. NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED

**Excusés et ont donné procuration** : Mme EL HAJOUÏ à Mme NAZEF, M. NITOU SAMBA à M. BUISINE, Mme BOULET à M. MENIRI, Mme TIZNITI à Mme GOMEZ, Mme CETINKAYA à M. OLIVIER, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF Sofia

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14/02/2022 :**

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

### **Décisions prises par M. Le Maire n° 219/2021 à n° 40/2022 :**

**Questions posées :**

**Mme LE LEPVRIER**, décision 3/2022 : à quoi correspond la deuxième ligne budgétaire de 1 million d'euros ouverte depuis le début de l'année ? Mme LE LEPVRIER demande que son groupe soit régulièrement informé de l'état d'utilisation des nombreuses lignes budgétaires ouvertes par la ville.

**M. NEDJAR** précise qu'il s'agit d'une annulation et d'un remplacement de la décision 210/2021 du 14/12/2021.

**Mme LE LEPVRIER**, décisions 21-22-23-24-25-26 et 30/2022 : concernant l'exposition Ré-existence 2 : tous les intervenants reçoivent une compensation financière sauf M. KERUZORE, pourquoi ?

**M. NEDJAR** explique que c'est un artiste limayen engagé ayant participé à la première exposition « Existence », qui n'a pas souhaité être rémunéré.

**Mme LE LEPVRIER**, concernant la décision 36/2022 demande le détail du projet concernant le diagnostic organisationnel de la fonction RH d'un montant d'environ 29 000 €.

**M. NEDJAR** précise qu'il s'agit d'un audit de la fonction RH ayant pour but de recenser les difficultés des agents afin de mettre en place des procédures ou revoir les procédures en place.

**Mme DUMOULIN**, décisions 6 et 7/2022 : au vu des honoraires est-il indispensable de passer par un cabinet recrutement, n'y aurait-il pas de candidat en interne ?

**M. NEDJAR** met en avant la problématique du recrutement et précise que le cabinet de recrutement permet de bénéficier d'un carnet de contact et d'un réseau dans le Mantois, concernant des postes ouverts sur lesquels il y avait peu de candidatures.

**Mme DUMOULIN** décision 9/2022 : quel est le prix de revient d'un repas ?

**M. NEDJAR** indique que la question va être retravaillée sur les mois à venir, le but étant de rester en régie municipale. Les éléments seront remis dès que possible.

**Mme DUMOULIN** décision 12/2022 : Pourrait-on connaître le montant de l'étude totale ?

**M. NEDJAR** le montant de l'étude est de 18 900€ HT.

**Mme DUMOULIN** décisions 14 et 19/2022 : il est de nouveau demandé le bilan des actions du Mouvement Mantois sur les 3 dernières années.

**M. NEDJAR** précise que suite à la période Covid, le bilan sur 3 ans n'a pas de sens. La Ville met à disposition des locaux, le matériel appartient au prestataire qui propose des ateliers rémunérés le mercredi de 14h à 20h et le vendredi de 16h à 21h, 3 séances hebdomadaires d'enregistrement chaque semaine pour 30 personnes inscrites (27 hommes et 3 femmes). Une réflexion sur la totalité des équipements culturels est en cours pour une plus grande cohérence.

**Mme DUMOULIN** décision 31/2022 : quelles sont les écoles concernées par l'action « Coup de pouce » ?

**M. NEDJAR** précise que toutes les écoles sont concernées par cette action. Le but étant de ne pas faire de différence entre les écoles classées REP et les autres.

**Mme DUMOULIN** décision 33/2022 : quel est le montant total de la sécurisation des établissements scolaires et quel est le programme ?

**M. NEDJAR** énonce le détail.

- Zulmée Carlu, mise en place d'un portillon	1 182 € TTC
- Pauline Kergomard élémentaire, changement des menuiseries	5 800 € TTC
- Jean-Macé maternelle, mise en place d'un film sans teint	12 500 € TTC
- Jean-Macé élémentaire, idem	12 500 € TTC

**Mme DUMOULIN** décision 37/2022 : le département a co-financé le projet sur la médiathèque, est-ce que la région a également participé ? Serons-nous invités à l'inauguration ?

**M. NEDJAR** précise que le partenariat avec le département est une très bonne chose, la région et l'état ont également financé le projet. Les élus de l'opposition seront, bien-sûr, invités.

Concernant la décision 38/2022, **Mme DUMOULIN** demande le détail des travaux financés par la DSIL.

**M. NEDJAR** énonce le détail. Pour un total de 270 665,10 € TTC :

**Centre de loisirs :**

- travaux de développement du numérique, passage de la fibre et création de bornes LED dans les circulations	12 930 €
- travaux de sécurisation sur équipement public.	17 735 €

**Gymnase Fosse Rouge :**

- amélioration des performances énergétiques, passage au LED pour l'éclairage d'accès au terrain synthétique.	7 000 €
---	---------

**Ecoles :**

- développement numérique sur l'école Jean Macé élémentaire, travaux électriques préparatoires pour la création ENI.	10 000 €
- idem pour l'école Ferdinand Buisson	12 000 €
- idem pour l'école Henri Wallon élémentaire	8 000 €
- travaux école Zulmée Carlu (infiltrations)	25 000 €
- travaux d'accessibilité groupe scolaire Bois aux Moines	40 000 €
<b>Hôtel de Ville :</b>	
- Rénovation énergétique, éclairage	30 000 €
- Rénovation thermique, terrasses	108 000 €

## **Délibérations :**

⇒ **Rapporteur : M. NEDJAR, Maire :**

Cabinet du Maire

- Motion Ukraine.

**07/2022**

**Mme DUMOULIN** présente un vœu.

Le conseil municipal de Limay tient à marquer son attachement à la paix, à la démocratie, au respect du droit international et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il souhaite observer une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre en Ukraine.

La Ville de Limay, qui a commencé la collecte de matériel pour l'Ukraine, s'engage à prendre toute sa part à l'aide humanitaire et à l'accueil, en lien étroit avec l'État, des familles ukrainiennes réfugiées de guerre, avec l'appui du CCAS pour l'accompagnement et avec la direction de l'éducation pour la scolarisation et l'accueil des enfants.

**M. NEDJAR** explique qu'un dispositif a été mis en place par la préfecture, auquel la Ville adhère, des enfants ukrainiens sont pris en charge par des communes. La solidarité de la Municipalité s'exprime envers tous les peuples.

**M. MAILLARD** demande ce qui est mis en place pour prendre en charge les réfugiés ukrainiens.

**M. NEDJAR** indique que la Ville a participé à la collecte du département et que des locaux suffisamment grands pour du stockage, dans le cadre des initiatives civiles, ont été recherchés mais finalement ceux-ci n'ont pas été retenus. Les familles ukrainiennes cherchant des logements sont prises en charge afin de leur porter assistance.

Le vote du vœu de Mme DUMOULIN est repoussé, la motion présentée par la majorité relatant les mêmes éléments.

**Vote : unanimité.**

**Mme DUMOULIN** demande à ce que les délibérations soient numérotées.

Arrivé de M. DUPRAT à 20h

Département Valorisation des Ressources

- Organisation du temps de travail : mise en place des 1607 heures. **08/2022**

**Mme DUMOULIN** demande quel est l'avis du Comité technique et comment s'est déroulé la concertation.

**M. NEDJAR** précise que plusieurs réunions, avec les agents et les représentants du personnel, ont eu lieu et le CT a émis un avis favorable.

**M. MAILLARD** trouve que M. Le Maire abdique rapidement par rapport à d'autres communes qui refusent l'application des 1607 heures.

**M. DUPRAT** sera favorable à cette délibération pour le respect de la loi mais il rappelle que M. ROULOT pendant sa campagne avait affirmé qu'il ne modifierait pas le temps de travail.

**M. NEDJAR** évoque que la loi étant votée, il n'est pas possible de s'y opposer si nous sommes attachés aux valeurs de la République.

**Vote : 29 voix pour, 4 voix contre** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Mise à jour du tableau des effectifs.

**09/2022**

**Vote : 24 voix pour, 4 voix contre** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED), **5 abstentions (NPPV)** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Définition de projet et création d'un emploi non permanent.

**10/2022**

**Mme DUMOULIN** dit qu'il faut s'ouvrir aux associations pour participer au soutien éducatif. Mme DUMOULIN s'étonne du nombre de postes créés depuis 1 an.

**M. MAILLARD** regrette que ce soit un emploi non permanent et demande la création d'emplois pérennes.

**M. NEDJAR** précise que la labélisation permet le subventionnement de ce poste pour 3 ans, et par prudence cela sera revu au-delà de ce délai.

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge et Secours Populaire Français.

**11/2022**

**M. DUPRAT** remarque que la subvention à ces deux organismes est trop basse et qu'il aurait été plus impactant que chaque élu du Conseil municipal fasse don d'un mois d'indemnité.

**Vote : unanimité**

➔ **Rapporteur : Mme Mackowiak, adjointe au Maire :**

Département Cadre de vie et aménagement du territoire

- Renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de la Commune de Limay.

**12/2022**

**Mme DUMOULIN** met en avant que les habitants de ce quartier sont délaissés et en insécurité. Il faut une concertation avec les riverains.

**M. MAILLARD** précise que depuis le 1<sup>er</sup> vote en 2016, qui a suscité beaucoup de débat, le boulevard Pasteur est devenu une zone de non droit. L'entreprise Citroën est partie en libérant une surface importante. Pour l'instant, rien est fait et le vote de son groupe sera opposé à cette délibération, notamment du fait de la situation actuelle des habitants.

**M. DUPRAT** demande qui s'est rendu récemment au boulevard Pasteur, qui est devenu « un ghetto ». La 3<sup>ème</sup> condition imposée à HAROPA est de « demander de mobiliser tous les moyens nécessaires à la préservation d'un cadre de vie agréable dans le secteur d'extension de la zone portuaire », ce qui n'est pas du tout appliqué.

**M. NEDJAR** indique que l'objet de cette délibération concerne le périmètre initial de 2007, de la ligne de chemin de fer jusqu'au périmètre actuel du port et la rocade. Le port ne veut pas aller au-delà du boulevard Pasteur, une trentaine de familles vivent dans ce triangle et ne doivent pas être abandonnées. S'il doit y avoir une extension, il sera imposé qu'elle aille jusqu'à la ligne de chemin de fer. Le port a actuellement suspendu ses négociations à cause du bouleversement économique et de la fermeture de la centrale de Porcheville.

Le cadre de vie actuel n'est pas satisfaisant, des jardins familiaux sur cette zone sont en projet pour créer du mouvement et éviter le squat des terrains libres.

Beaucoup d'habitants de ce quartier veulent vendre et la ville s'assurera que le niveau des propositions d'HAROPA soit conforme à leurs attentes.

**Mme DUMOULIN** demande pourquoi préciser dans les réserves « Demander à Haropa Port de proposer un projet d'extension de la ZAC portuaire intégrant la totalité du périmètre de la ZAD. » Pourquoi des permis de construire ont été accordés dans ce triangle en connaissant l'avenir de ce quartier.

**M. BOUTRY** demande pourquoi ne pas refaire un travail commun avec HAROPA, la Ville et les citoyens du quartier. Il précise être sceptique sur l'efficacité d'HAROPA.

**M. NEDJAR** précise que si le projet aboutit, cela ne se fera pas au détriment des habitants. Il rappelle également que les permis de construire sont accordés par l'état, étant en territoire OIN.

**Mme DUMOULIN** demande à mettre en vœu son amendement. **M. NEDJAR** précise que ce n'est pas l'objet de cette délibération.

**Vote : 28 voix pour, 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED), **1 abstention** (M. DUPRAT)

- Friche commerciale La Source – Engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). **13/2022**

**Mme DUMOULIN**, demande des précisions sur les commerces qui seront présents sur le centre commercial de la Source.

**M. NEDJAR** en énonce le détail : 4 commerces dont l'ouverture est attendue avant la fin d'année :

- une supérette (FRANPRIX)
- la pharmacie (déjà en place)
- une boulangerie
- un coiffeur

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

#### Département relation citoyenne et accueil des publics

- Mise à jour des règlements Accueils de loisirs, Restauration scolaire, Accueils périscolaires et modifications des délais d'inscription et d'annulation à ces activités.

**14/2022**

**M. NEDJAR** considère qu'un service public est efficace lorsqu'il fait preuve de souplesse.

**Mme DUMOULIN** demande pourquoi y'a-t-il autant de grèves sur les services périscolaires.

**M. BOUTRY** remarque que c'est une bonne chose de pouvoir annuler ou s'inscrire aux activités périscolaires, sur le portail famille, dans un délai de 48h ainsi que de pouvoir garder le contact humain pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

**M. NEDJAR** précise que les grèves sont nationales, sur des mots d'ordre nationaux, c'est un sujet sur lequel nous travaillons pour apporter un service de qualité à la population et améliorer le bien être au travail des agents. La mobilisation lors de ces mouvements de grève est complètement légitime par rapport au manque de considération dont fait preuve le gouvernement vis-à-vis de ces métiers. Pour rappel, le service minimum ne concerne que les grèves de l'éducation nationale.

**Vote : unanimité**

Direction valorisation des ressources – commande publique

- Marché de fournitures courantes et service d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la Ville, contrat de performance énergétique.

**15/2022**

**M. DUPRAT** demande un inventaire des diagnostics des performances énergétiques et des diagnostics de gaz à effet de serre de l'ensemble du parc immobilier de la commune, cela permettra de faire un point d'étape sur les passoires thermiques et sur l'amélioration du bilan écologique de Limay.

**M. NEDJAR** indique que cela sera fait dans le cadre de l'agenda 2030.

**Vote : unanimité**

➤ **Rapporteur : Mme. BOCK, conseillère municipale déléguée :**

Département relation citoyenne et accueil des publics - Vie culturelle

- Broderie d'Abel PLISSON, adhésion pour le classement au titre des monuments historiques.

**16/2022**

**Vote : unanimité**

➤ **Rapporteur : M. MENIRI, Conseiller municipal délégué :**

Département Valorisation des Ressources

- Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 – Budget Ville

**17/2022**

**M. BOUTRY** lit son texte.

Monsieur le Maire, c'est votre premier budget, c'est donc un acte fort qui donne la ligne politique de votre mandature pour la gestion de Limay pour les 5 ans à venir.

Notre groupe, Un nouveau souffle pour Limay, constate quelques inflexions par rapport à votre prédécesseur, qui nous semblent aller dans le bon sens et que nous réclamions depuis plusieurs années :

- Une augmentation du budget du CCAS de 50 000 euros après plusieurs années de baisses consécutives mais malheureusement sans retrouver le niveau d'il y a quelques années. On observe aussi l'élargissement des actions du CCAS vers l'ensemble des publics qui en ont besoin et non plus uniquement tournées vers les seniors.

- La création de 2 aires de jeux et la réfection du city stade de la Chasse, car nos jeunes ont besoin de ces espaces pour ne pas se retrouver à errer au bas des immeubles. A ce propos, nous vous faisons une proposition constructive que vous pouvez intégrer dans la partie investissement : l'installation d'un éclairage pour le city

game et le skate-park des Fosses rouges qui rencontrent un vif succès ainsi que pour tous les polygames de la ville.

- La recherche de subventions en amont pour le financement d'actions et investissements, ce qui avait été quelque peu délaissé depuis quelques années.

Cependant, si l'on constate certaines améliorations par rapport à votre prédécesseur, le compte n'y est pas. Si on commence à regarder en détail le budget, on constate :

- Une baisse importante de plus de 10 000 euros des achats de livres, disques pour la médiathèque. Pour une ville de gauche, ce n'est pas un bon signe envoyé pour le développement de la culture.
- La légère baisse des fournitures scolaires pour nos écoles et élèves.
- La division par 2 des dépenses pour les fournitures d'entretien ainsi que la baisse des frais de nettoyage à un moment où la Covid 19 connaît un rebond.
- La multiplication par 2,5 des frais de colloques et de séminaires pour les élus.
- L'augmentation de 100 000 euros des frais de transport collectif en faisant appel à des prestataires extérieurs alors qu'auparavant l'essentiel était réalisé avec le bus de la ville et du personnel municipal.
- La baisse drastique des dépenses liées à la médecine du travail, ce qui est préjudiciable pour la santé et la prévention de la santé du personnel municipal.
- Et enfin, ce que l'on constate depuis quelques années et que l'on vient encore de voir dans une précédente délibération : le recours à des emplois non permanents avec des CDD de droit privé. Vous dites que vous êtes attachés à la défense des services publics alors que vous privatisez le transport collectif de la ville et recrutez des contrats précaires qui mériteraient d'être pérennisés par des emplois de fonctionnaires territoriaux. Il va falloir faire, Monsieur le Maire, encore des efforts pour mettre vos actes en conformité avec vos paroles. Vous confondez service public et service au public.

Nous constatons également que vous n'avez pas remis en cause l'importante augmentation des impôts de votre prédécesseur. Vous allez nous répondre que l'impôt est de gauche car il permet de réduire les inégalités. Nous aussi sommes attachés à l'impôt comme outil de solidarité, mais trop, c'est trop pour les Limayens.

Après la hausse de la taxe foncière du département, du taux de la TF de 54% de la ville en 2021 c'est la création d'une taxe foncière de 6% par l'exécutif de droite de GPSEO que vous avez-vous-même votée. Alors, vous allez nous répondre que c'est nécessaire pour La communauté urbaine et le Département qui financent des aménagements pour la ville. Mais en réalité, nous allons récupérer des miettes car l'essentiel de cette taxe va aller au financement des pôles gares Eole de la rive droite, alors que les Limayens seront obligés de prendre des bus de rabattement, ce qui va allonger leur temps de transport.

Vous le savez comme nous monsieur le Maire, les Limayens ne sont pas riches avec un revenu médian très largement inférieur à celui du département. Ce sont souvent des ouvriers et des employés qui s'endettent sur 25 ou 30 ans pour acquérir leur logement. Ils ont dû subir une augmentation entre 250 et 500 euros de la TF communale en 2021, à laquelle va se rajouter une nouvelle augmentation entre 210 et 280 euros voire plus avec la taxe GPSEO en 2022. A une période où les salaires n'augmentent pas et que l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières amputent largement le pouvoir d'achat des ménages, cette pression fiscale sur les ménages limayens devient insupportable. Ne nous dites pas comme en commission des finances que ce sont les riches propriétaires de Verneuil qui vont payer pour les Limayens. Cette pression fiscale de la taxe foncière pèse davantage sur les ménages modestes que sur ceux qui ont de l'argent, car la taxe foncière n'est pas calculée en fonction du revenu ! Ce n'est pas du tout redistributif.

En conclusion, même si nous constatons quelques efforts, la ligne politique donnée dans ce budget fait que nous voterons contre !

**M. DUMOULIN** précise que les documents envoyés pour la commission des finances étaient incomplets ou illisibles. Elle demande un envoi par mail de l'intégralité des documents reçus par courrier.

Les chiffres ne sont pas cohérents et les augmentations injustifiées. Elle demande d'une présentation des dépenses par fonction avec graphiques et des explications sur

le budget aux associations et sur l'augmentation des recettes de mise à disposition de personnels cadre B, A et Régie.

**M. MAILLARD** demande un complément d'information sur l'augmentation du budget des fêtes et cérémonies.

**M. NEDJAR** précise que la présentation faite lors de ce Conseil n'a pas valeur contractuelle, il s'agit d'un document élaboré pour la compréhension de tous. Les réponses à toutes les questions ont été faites lors de la commission finances.

Le budget fêtes et cérémonies a été pensé sur la base d'une nouvelle organisation qui permet de prévoir des dépenses qui n'apparaissaient pas sur les mêmes lignes et qui ont été regroupées.

**M. BOURÉ** indique qu'il y a une baisse sur l'achat des livres mais une augmentation sur l'animation de la médiathèque pour permettre une fréquentation plus importante.

**Mme EL MAMANI** indique que les associations qui ont répondu à l'appel à projet de la Ville ont eu ce qu'ils demandaient.

**M. NEDJAR** précise que le transport est confié à un prestataire extérieur afin de s'adapter à la demande en fonction du véhicule nécessaire et nous évite des coûts de masse salariale, d'entretien et de réparation.

Le parc des Célestins est un projet en cours de re planification. L'extension de l'école Wallon se finalisera suite à l'ajustement de la carte scolaire.

La médecine du travail n'a pas disparu, nous sommes en manque de praticien.

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 – Budget Service extérieur des Pompes funèbres **18/2022**

**Vote : unanimité**

- Vote du budget primitif Ville 2022 **19/2022**

**Vote : 24 voix pour, 9 voix contre** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED, Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Vote du budget primitif 2022 Service extérieur des Pompes funèbres **20/2022**

**Vote : 28 voix pour, 5 abstentions** (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Vote des taux d'imposition de 2022 de la taxe foncière & de la taxe foncière sur le non bâti

**21/2022**

**Vote : 24 voix pour, 9 voix contre** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED, Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Facturation du portage de repas au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour l'année 2022 et régularisation 2021

**22/2022**

**Vote : unanimité**



- Garantie d'emprunt sur le prêt accordé à la Société HLM INTERPROFESSIONNELLE PARIS (I.R.P.) par la Caisse des dépôts et consignation **23/2022**

**Vote : 29 voix pour, 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

➔ **Rapporteur : Mme NAZEF, conseillère municipale déléguée :**

Département parcours de vie et solidarité

- Contrat local de Santé – CLS

**24/2022**

**Mme DUMOULIN** félicite M. le Maire d'avoir instauré une délégation à la santé. Le projet paraît ambitieux au niveau des délais mais reste un beau projet.

**M. MAILLARD** demande si l'opposition aura sa place dans les débats et discussions en rapport avec le Contrat Local de Santé.

**M. NEDJAR** indique que ce sera possible en Commission.

**Vote : unanimité**

### **Questions diverses :**

**M. DUPRAT**, Dans le passé nous avons des verres en plastique réutilisables et des carafes d'eau. Peut-être moins « esthétiques » que des bouteilles jetables, mais aussi « moins pire » sur le plan écologique. Peut-on envisager dans le cadre de l'exemplarité des élus (certes symbolique mais vectrice de généralisation de bonnes pratiques) une démarche de limitation progressive du plastique réutilisable et de bannir totalement le plastique jetable des conseils municipaux, des collations d'accueils des différents services de la ville et au-delà ? Des alternatives au plastique très abordables existent... Je souhaite qu'une réflexion soit engagée de façon globale sur ce sujet dans la commune.

**M. NEDJAR** répond que depuis plusieurs années cela était fait, mais à cause de la période Covid, il a fallu revenir aux bouteilles individuelles par précaution. Dès que possible, ce mode de fonctionnement sera remis en place.

**M. MAISONNEUVE** demande la procédure à suivre lorsque des animaux errants sont trouvés sur la voie publique. Il semblerait que la convention avec la SACPA ne soit pas opérationnelle et les Limayens ne savent pas qui appeler quand ils trouvent des chiens. Il renouvelle sa question sur l'accessibilité handicapée du laboratoire médical et sur l'installation d'une rampe.

**M. NEDJAR** indique que La SACPA intervient sur la commune 7 jours sur 7 et 24h/24. Lorsqu'il y a des animaux errants ou morts sur la voie publique, pendant les jours et horaires d'ouverture de la Mairie, la population peut appeler l'accueil de la ville qui transmet pendant la semaine aux ASVP pour prise en charge et ensuite pour un contact avec la SACPA. Il arrive que des animaux en divagation ne se laissent pas attraper.

Le samedi, l'accueil de la ville prévient l'astreinte technique.

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, en cas de signalement d'un animal divagant sur la voie publique, la population peut contacter la police en effectuant le 17. La police appellera l'astreinte technique de la ville qui se rendra sur place ou prendra attache avec la SACPA. La prise en charge de la SACPA concerne uniquement les animaux divagants sur la voie publique, et pour un délai moyen d'intervention 2h. Pour les interventions à domicile, il y a le cabinet vétérinaire. La Ville communiquera sur le mode de fonctionnement.

Un premier dossier avait été déposé pour l'accessibilité PMR fin d'année 2021. Des pièces complémentaires avaient été demandées par la DDT. Le délai pour compléter le dossier était finalement arrivé à échéance et le dossier avait été classé sans suite. Un nouveau dossier a été déposé le 03 mars 2022. Il est actuellement en cours d'instruction par la DDT. Nous sommes dans l'attente de la transmission par la DDT de la date de la sous-commission qui étudiera le dossier.

**M. BOUTRY**, M. le Maire, au dernier Conseil, suite à notre demande vous nous avez proposé d'accrocher la photo du photographe Henry Dauman dans un lieu de la ville et nous voyons aujourd'hui dans la délibération que vous demandez l'adhésion au classement au titre des monuments historiques à la broderie d'Abel Plisson. Nous trouvons que la ville devrait plus exposer les œuvres qu'elle a eu par des dons. D'ailleurs, pourrions-nous avoir connaissance de toutes ces œuvres qui ont été dressées sur un PV de récolement de l'inventaire des archives que vous avez dû signer après votre prise de fonction.

**M. NEDJAR** précise que le PV de récolement est bien signé et vous sera transmis. Une réflexion est en cours sur le lieu d'exposition de cette photographie.

**M. BOUTRY**, Nous venons de recevoir un courrier indiquant la modification des implantations des bureaux de vote. Pourrions-nous savoir quelle en est la motivation ? Ne craignez-vous pas que ce changement augmente le taux d'abstention ?

**M. NEDJAR** argumente sur le fait que la première motivation relève de la démographie électorale : l'équilibre du nombre d'électeurs par bureau a été recherché afin de se situer, comme le préconise la Préfecture, entre 800 et 1000 électeurs par bureau.

Après les élections départementales et régionales, de nombreuses écoles se sont plaintes de l'organisation des bureaux de vote au sein de leurs locaux, notamment en termes de logistique. En effet, les ATSEM devaient retirer une grande partie des matériels pédagogiques (peinture...) ainsi que tous les matériels afférents aux activités d'extérieur.

De plus, cela induisait une dépense conséquente en heures supplémentaires de dimanche, les services techniques devant retirer toutes les installations liées aux scrutins (isoloirs, tables ...) avant la reprise de chaque école. Des modifications seront sûrement apportées suite aux élections de cette année.

**Mme DUMOULIN** remarque qu'ils n'ont pas été sollicités pour participer au scrutin électoral.

**Mme DUMOULIN** revient sur un incident grave qui a concerné les enfants de Limay partis en séjour du 25 au 31 août 2021 à Saint Georges de Didonne, et qui lui a été rapporté par le père d'un de ces enfants. En début de séjour, les organisateurs ont été prévenus que certains enfants avaient été cas contact lors d'une sortie organisée par la Maison de la jeunesse la semaine précédente. Suite à cette information, 2 enfants sont rentrés en ambulance sans accompagnant (5 heures de route), et sont arrivés à 2 heures du matin. D'autres enfants ont été rapatriés le lendemain. Les parents ont été prévenus par le responsable de l'ARS pour demander une autorisation de transport sanitaire, par mail, car il s'agissait de mineurs. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de contact avec le responsable de la mairie, ni avec les responsables sur place. De plus il semblerait que des enfants aient subi de la maltraitance, une petite fille a été blessée, sans prise en charge de son problème et sans visite médicale (en rentrant sa maman l'a amenée à l'hôpital où elle a été soignée). Est-ce normal que des mineurs rentrent seuls sans accompagnant ? Est-ce normal que durant la semaine, les parents n'aient pas eu de contact avec un responsable de la mairie ? Si l'association a été manifestement défaillante durant ce séjour, c'est à la mairie que les parents ont confié les enfants, c'est la mairie qui leur a proposé ce voyage, et c'est la mairie et elle seule qui doit être l'interlocuteur des parents, et là manifestement, la mairie a elle aussi failli. Et que dire de la prise en charge après le séjour ? Certes les parents ont été reçus début septembre, mais il a fallu attendre le mois de décembre pour une proposition d'aide psychologique pour les enfants, soit plus de 3 mois plus tard ! Il

semblerait qu'une enquête interne est en cours et qu'il y ait un dépôt de plainte de la Mairie envers l'association. Les parents aimeraient avoir toute la lumière sur cette affaire car ils ont le sentiment d'avoir été délaissés par la municipalité et que le préjudice n'ait pas été pris en compte.

**M.NEDJAR** détaille les faits. Tout d'abord, il convient de rappeler que la ville a toujours souhaité mettre en place des séjours pour les jeunes Limayens car elle considère que c'est un très bon outil pour :

- travailler des objectifs éducatifs qu'elle considère comme fondamentaux pour les jeunes ;
- permettre aux jeunes de « s'évader » de leur quotidien et découvrir d'autres lieux, personnes, etc...,
- pratiquer des activités différentes (ex : activités de bord de mer),
- passer un bon moment, partager des choses entre ados.

Habituellement, les séjours sont organisés par la ville qui détermine le choix de la destination, les activités pratiquées et fournit l'encadrement

Pourquoi la ville a fait appel aux colos apprenantes ? Le gouvernement a souhaité mettre en place après le premier confinement (mars à juin 2020) des actions appelées « vacances apprenantes ». L'objectif était double : proposer des actions de « rattrapage » scolaire (stages durant l'été encadrés par des professeurs) pour permettre aux enfants et aux jeunes qui avaient été « privés d'école » durant cette période de pouvoir reprendre pied sur leur scolarité ; et donner accès à des activités ludiques qui permettent de « sortir » les jeunes de l'environnement dans lequel ils ont été confinés. C'est sur ce second point que les services de l'Etat proposent les colos apprenantes. Il s'agit de séjours « clés en main » avec une destination ciblée et un programme d'activité, le tout étant encadré par un organisme spécialisé dans les séjours, labélisé par l'Etat. En l'occurrence, la ville de Limay a sélectionné dans le cadre de cette proposition, celle de St Georges de Didonne, mise en place par une association : les Compagnons des jours heureux. Ce choix a été fait car cet organisme était déjà connu de la ville depuis plusieurs années (depuis 2004), des séjours ayant été organisés précédemment avec ce prestataire : séjours en juillet et en août pour les 6/17 ans de 2007 à 2017, puis un arrêt (pour raisons financières) à compter de 2017 et réactivation du partenariat via les colos apprenantes en 2020. Il n'y avait jusqu'alors jamais eu de problème avec cette association.

Quelle action a mise en place la ville suite au retour de la colo ? Au retour des jeunes Limayens le 31 août, lors de la dépose du bus devant la Mairie, il a été constaté la blessure de deux jeunes filles. Devant l'état de santé constaté de l'une d'elles, il a été décidé de l'emmener tout de suite aux urgences de l'hôpital d'AUBERGENVILLE. Dès lors, des informations inquiétantes concernant des actes qui ont eu lieu durant la colonie ont commencé à remonter vers les Services de la Ville et un DGA a été missionné pour mener une enquête administrative. Plusieurs actions se sont alors déclenchées dans le cadre de cette enquête. Dès le retour du séjour, il a été décidé l'annulation de la partie payée par la famille (appelée reste à charge). Un rapport circonstancié a été demandé à l'agent de la ville en charge de l'action le 06 septembre. Dans ce contexte, le prestataire CJH a été interpellé pour obtenir des explications. Il a finalement répondu à nos demandes (le 13 septembre par mail du directeur pédagogique de l'association). Des entretiens avec des familles (qui se sont rendues dans les locaux du pôle éducation pour obtenir des explications) ont été organisés les 08 et 15 septembre. Des attestations « témoignage » des jeunes ont été demandées lors de ces rencontres. Un courrier informant les familles du déclenchement de l'enquête a été adressé le 15 septembre à l'ensemble des familles. Il était précisé aux familles dans ce courrier : « ...n'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler des faits anormaux que votre enfant aurait pu porter à votre connaissance et qui se seraient déroulés lors de cette colonie. »

Les conclusions de l'enquête : le croisement des éléments remontés durant les entretiens avec les familles, par les témoignages des jeunes, via le rapport circonstancié de l'agent de la ville et les explications fournies par le directeur Pédagogique (et non le directeur du site) des Compagnons des jours heureux (CJH) nous amènent à plusieurs constats : de graves défaillances du prestataire et une prise en compte inadéquate des incidents du séjour par les services de la Ville. Il y a eu un défaut d'information des familles : Le prestataire a informé les familles de la situation des jeunes « cas-contact » via un simple mail mais les familles n'ont pas été contactées par l'agent de la ville référent de l'action, a minima pour les rassurer sur la procédure mise en place. Les familles ont tenté à plusieurs reprises de contacter l'agent de la ville, sans réponse et sans savoir que l'agent était lui-même en congés. Sa hiérarchie aurait dû pallier cette absence. Il y a eu une erreur manifeste d'appréciation de la situation par les services de la ville en charge du suivi de l'action, avec un manque évident d'empathie et de compassion pour les familles au retour des jeunes.

Concernant la responsabilité du prestataire : il y a eu un défaut majeur dans la mise en place des mesures sanitaires sur site : défaut de port de masque des encadrants ; pas d'isolement des enfants dès leur arrivée du bus sur site ; pas de respect du secret médical concernant les résultats de tests. Auquel s'ajoute un rapatriement des jeunes « cas contacts » dans des conditions déplorable. Il y a eu une mise en danger des jeunes via la pratique mal contrôlée d'une activité (acrobranches) et l'absence de prise en charge médicale de deux jeunes filles blessées sur cette activité. Il a été aussi constaté des manquements inadmissibles dans l'encadrement du groupe de jeunes : règles de vie inadaptées (ex : chronométrage des douches), propos du directeur inappropriés, méthodes pédagogiques scandaleuses (punition, humiliation, absence totale de dialogue). Ces éléments ont provoqué un climat délétère au sein de la colonie, sciemment mise en place par la direction et l'équipe pédagogique. Au regard de ces points, l'association « les compagnons des jours heureux » fait l'objet d'une procédure judiciaire. Les autorités délivrant l'agrément sont également saisies. Les sommes réclamées par l'association ont été bloquées. Concernant les jeunes : il leur a été proposé 2 temps de rencontre en novembre et décembre 2021 avec une psychologue afin de libérer la parole et échanger sur la situation vécue. Au vu de la situation de chacun, la psychologue missionnée n'a pas estimé nécessaire de devoir enclencher un suivi spécifique. Au regard du contentieux maintenant établi, voilà l'ensemble des informations pouvant être communiqué.

Le prochain Conseil municipal pour le vote du compte administratif aura lieu le 13 juin 2022.